

## Privatisation et partage du foncier : une des causes de la dégradation des milieux naturels en Algérie

Laouar M., Abdelguerfi A.

in

Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.).  
Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32

1997

pages 209-212

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971112>

To cite this article / Pour citer cet article

Laouar M., Abdelguerfi A. **Privatisation et partage du foncier : une des causes de la dégradation des milieux naturels en Algérie.** In : Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides.* Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 209-212 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Privatisation et partage du foncier : une des causes de la dégradation des milieux naturels en Algérie

Meriem LAOUAR & Aïssa ABDELGUERFI, Institut national agronomique El Harrach (Algérie)

**Résumé :** L'accès à la propriété foncière et le partage des terres collectives et privées ont entraîné des défrichements au niveau des prairies permanentes, des parcours, des maquis et des forêts.

L'artificialisation des milieux naturels a accéléré le processus d'érosion et de dégradation des sols.

A travers quelques exemples concrets, les conséquences des différentes actions sont mises en évidence.

Depuis fort longtemps, les milieux naturels en Algérie sont l'objet de dégradation. Probablement depuis que les romains avaient décidé de faire de l'Algérie le grenier de Rome. Les événements récents n'ont fait qu'accélérer le processus de dégradation.

Historiquement, le droit foncier musulman a été repris et reformulé par les ottomans (Bourbouze & Rubino, 1992), et par la suite, les lois durant la colonisation ont fortement marqué l'évolution des choses en Algérie.

Selon Bouderbala *et al.* (1992), la science coloniale était sommée de répondre à la question suivante : *quelle interprétation faire du système foncier indigène qui permette, au moindre coût, et le prélèvement des terres pour la colonisation, et la préservation du minimum d'espace agricole nécessaire à la vie des collectivités rurales ?*

La loi du "senatus consulte" de 1863 prescrit la délimitation des territoires tribaux et des douars et crée la propriété privée (Bédrani *et al.*, 1991).

La dépossession des agriculteurs indigènes de leur terre durant la période coloniale et leur refoulement vers les zones marginales ont été fatales pour ces zones.

Depuis l'indépendance, les différentes réformes, les nouvelles lois, ont fortement bouleversé les propriétés foncières, avec toutes les conséquences que cela engendre au niveau de la gestion et de l'utilisation des ressources naturelles.

A travers quelques exemples nous abordons les effets de la privatisation et du partage du foncier sur la dégradation des milieux naturels.

## 1. Les prairies naturelles permanentes

Moll (*in* Ducellier, 1933) a indiqué que les herbages propres à être fauchés occupent vers les années 1845 près de 5% du Tell, soit 1,8 millions d'hectares de prairies naturelles permanentes.

De 1830 à 1933, plus des 9/10<sup>èmes</sup> des prairies naturelles permanentes avaient été défrichés et livrés progressivement à la culture (Ducellier, 1933 ; Laumont, 1960). Certaines prairies ont été transformées en jardins, en

vignobles ou autres cultures, en lots à bâtir (Ducellier, 1933).

La régression des prairies s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Durant la deuxième guerre mondiale, il y a eu une légère augmentation des superficies, qui serait due au retour à l'enherbement naturel des terres humides en raison de leur nature et du manque de moyens (Laumont, 1948). De 1955 à 1971, la régression s'est ralentie à cause de la guerre

de libération (pour la période 1955 à 1965) et d'un programme de régénération des prairies naturelles permanentes, des hautes plaines sétifiennes et constantinoises (pour la période 1965 à 1971) (Abdelguerfi & Hakimi, 1988 & 1990).

Laumont signalait déjà en 1948 que la raison d'une telle destruction doit être recherchée dans la protection financière accordée depuis plus de dix ans à la céréaliculture. Dans les grandes zones céréalières, cela s'est traduit par la recherche des meilleures terres (conservation de la fraîcheur en fin de printemps et possibilité d'irrigation par l'eau de captage des sources ou des oueds) pour la céréaliculture (Laumont, 1960). En outre, les colons ne devaient pas produire du lait mais des céréales pour ne pas entrer en compétition avec les agriculteurs de la métropole.

Depuis l'indépendance, les prairies sont devenues une source de problèmes (à cause du cheptel des privés des alentours) et une charge par le seul fait que l'organisme officiel de financement ne reconnaît pas les dépenses allouées à l'entretien des prairies naturelles permanentes. Elles ont été reconverties en céréales, vesce-avoine, arboriculture et cultures maraîchères selon leur situation écologique.

Avec le partage des terres étatiques, le processus de défrichement s'est accéléré et les cultures rentables ont pris place (plasticulture, arboriculture...).

Les incitations financières et la privatisation ont été fatales aux prairies et leur défrichement a accentué la dégradation des sols, la destruction des berges des oueds (compte tenu de la situation des prairies), et l'accélération de l'érosion des sols.

## 2. L'accès à la propriété foncière par la mise en valeur

L'accès à la propriété foncière par le défrichement a entraîné un recul des forêts, des maquis et des parcours steppiques. Les surfaces des pacages et parcours ont nettement régressé depuis 1986, en particulier depuis 1991 (fig.1) ; inversement, la surface des terres improductives (bâtiments, cours, aires à bâtir, chemins...) a fortement augmenté depuis 1985 (fig.2).

Dans le nord, nous pouvons citer le cas de l'Atlas blidéen et de la région de Jijel, parmi tant d'autres régions, où la mise en culture après défrichements ne peut être que nuisible aux sols de forte pente et aux ressources génétiques. L'envasement des barrages est fortement accéléré. Comme le dit Hemery (1990) "nous avons mangé la forêt", et les catastrophes écologiques ne sont que plus spectaculaires.

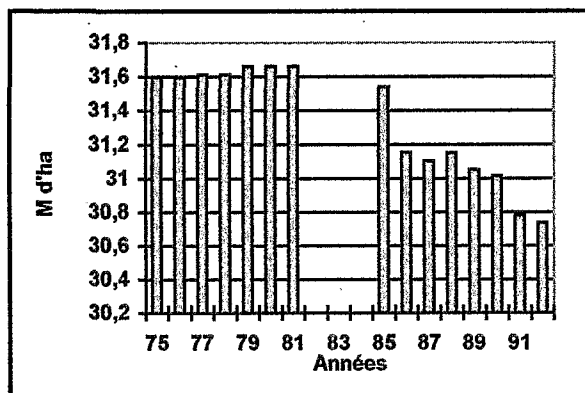


Figure 1 : Évolution des surfaces de pacages et parcours entre 1975 et 1992 (années 82 à 84 : n.c.)

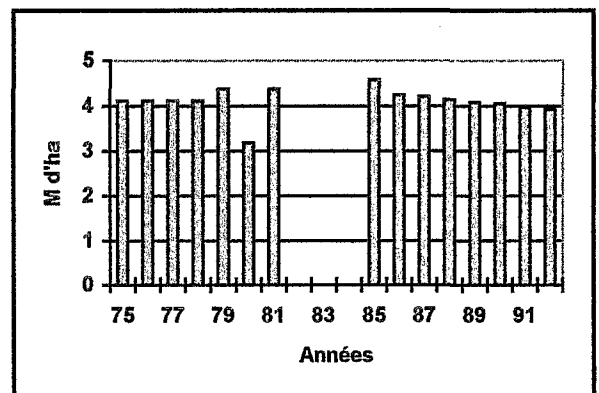


Figure 2 : Évolution des surfaces de terres improductives des exploitations agricoles (années 82-84 : n.c.)

Le défrichement et la mise en culture des maquis, des sols en pentes ont provoqué non seulement une dégradation du couvert végétal mais aussi une érosion accélérée des sols (Abdelguerfi, 1989).

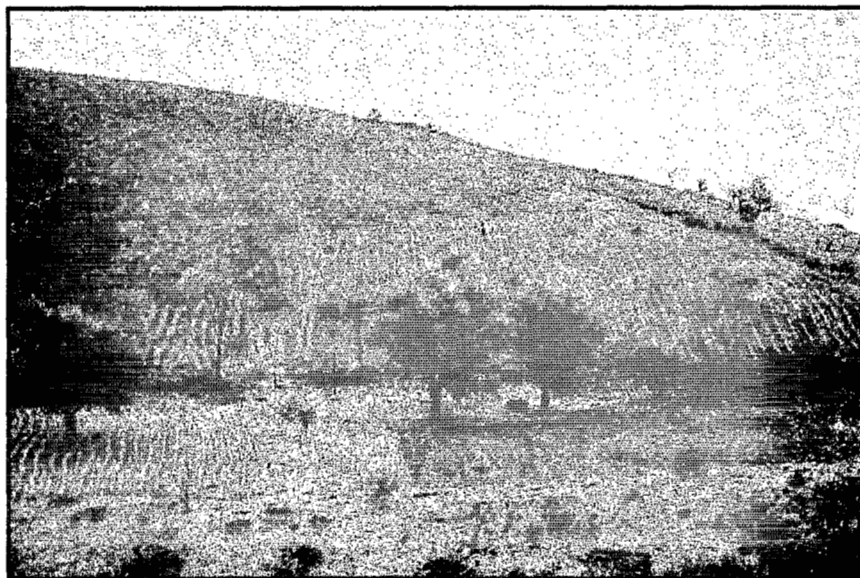
Dans la steppe, la privatisation et le partage des terres *arch*, provoquent non seulement un morcellement du territoire, mais aussi et surtout une artificialisation qui génère une régression des ressources génétiques



locales. L'espace pastoral se réduit et la charge sur le reste des parcours est de plus en plus forte. Les espèces végétales steppiennes et les souches animales domestiques et sauvages

se feront de plus en plus rares. Les gènes d'adaptation façonnés par le temps et le milieu disparaîtront. Ainsi s'installe et progresse la désertification (Bédrani *et al.*, 1991).

### 3. Le partage du foncier



*Maquis défriché et mis en culture (région de Jijel)*

En Algérie, le partage des propriétés foncières est de plus en plus important compte tenu de l'évolution des habitudes sociales et de la cellule familiale et de la crise économique. Les terres héritées sont de plus en plus morcelées et partagées entre les héritiers. Compte tenu de l'importance du nombre d'enfants par famille, la surface individuelle

héritée est souvent très réduite. La tendance est même à une diminution de la taille des exploitations par suite de la fragmentation inévitable des terres à chaque génération (Qasen, 1984).

Le partage se fait toujours dans le sens de la pente, afin de permettre à tous les héritiers d'avoir des terres de différentes fertilités. Les parcelles sont donc souvent plus longues que larges.

Les formes des parcelles et l'utilisation du tracteur pneumatique quasi-généralisé à travers tout le pays, quel que soit le relief, poussent les agriculteurs à travailler le sol dans le sens de la pente (pour éviter les risques d'accident), l'exposant ainsi davantage à l'érosion hydrique. La disparition de la couche arable entraîne automatiquement la disparition d'un stock de semences et de micro-organismes d'une valeur inestimable.

### Conclusion



*Ravinement sur sols en pente mis en culture (nord de Sétif)*

Les ressources naturelles (sols, plantes, eau...) ne doivent plus être soumises aux multiples agressions qui se produisent à l'occasion des transformations des structures agraires (surpâturage, extension de la surface agricole utile...) de l'urbanisation et de l'extension des infrastructures qu'elle entraîne (Chehat, 1988). L'urbanisation sauvage, l'aggravation de l'érosion des sols, et la désertification de plus en plus accentuée sont les causes d'une dégradation continue des

ressources en sols (Gaid, 1993).

Les mécanismes d'incitation à la production de certaines cultures et la privatisation anarchique ont souvent été fatals aux milieux

naturels. Leur artificialisation est souvent le démarrage d'un processus de dégradation et de désertification.

## Références

- Abdelguerfi A., 1989.** La gestion des milieux naturels et artificiels en Algérie : conséquences sur les ressources phytogénétiques. *Ann. Inst. Nat. Agron. El Harrach*, 13(1):145-156.
- Abdelguerfi A., Hakimi M., 1988.** La régression des milieux naturels en Algérie : cas des prairies permanentes. *In Premier séminaire sur l'environnement en Algérie*. 27-30/11/1988 Constantine, :217-221.
- Abdelguerfi A., Hakimi M., 1990.** Les prairies naturelles permanentes en Algérie : problématique. *Ann. Inst. Nat. Agron. El Harrach*, 14(1/2):1-12.
- Bédrani S., Benadjila M., Benadjila S., 1991.** Aperçu sur la législation et les modes d'utilisation par les animaux des terres publiques en Algérie. *4<sup>ème</sup> Congrès International des Terres de Parcours*. 22-26/04/1991 Montpellier (France) :895-899.
- Bouderbala N., Chiche J., El Aich A., 1992.** La terre collective au Maroc. *In Bourbouze & Rubino, Terres Collectives en Méditerranée. Histoire, législation, usages et modes d'utilisation par les animaux*. FAO-Réseau Parcours :25-59.
- Bourbouze A., Rubino R., 1992.** Grandeur, décadence... et renouveau sur les terres utilisées en commun dans les pays de la Méditerranée (Présentation du dossier collectif). *In Bourbouze & Rubino, Terres Collectives en Méditerranée. Histoire, législation, usages et modes d'utilisation par les animaux*. FAO-Réseau Parcours :9-23.
- Chehat F., 1988.** Note sur les ressources phytogénétiques. *Bulletin Phyto-Ressources Info*. 2:8-10.
- Ducellier L., 1933.** *La production fourragère en Algérie*. Imp. Volloot. Alger. 1-52.
- Gaid A., 1993.** Algérie : quelle stratégie pour le 21<sup>ème</sup> siècle ? *L'Économie (APS, Alger)* 10:36-39.
- Hemery D., 1990.** Où va le Sud. Déforestation : nous avons mangé la forêt. *Afrique Asie* 4:47-49.
- Laumont P., 1948.** Problème de l'affouragement du cheptel algérien. *Doc. Rens. Agric. Alger*, 1-31.
- Laumont P., 1960.** Les prairies naturelles en Algérie. *Doc. Rens. Agric. Alger* 5:1-19.
- Qasen S., 1984.** Agricultural policy formation and administration. *in Zahlan (Ed.), The agricultural sector of Jordan : policy and systems*. Ithaca, London.